



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

*Ambassade  
de la République Algérienne  
Démocratique et Populaire  
Ottawa*

سفارة  
الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية  
أوتاوا

CRB-PRES-120119-2020-06

*L'Ambassadeur*

N° 108

Ottawa, le 10 novembre 2020

**Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale du Québec**

**Monsieur le Président,**

Au moment où j'entame ma mission en tant qu'Ambassadeur d'Algérie au Canada, j'ai le plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui et de formuler l'espoir que les contraintes imposées par la situation sanitaire qui prévaut au Canada et ailleurs dans le monde puissent se dissiper afin de nous permettre de nous rencontrer très prochainement.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette opportunité pour vous dire toute ma satisfaction de servir l'Algérie dans ce grand et beau pays, le Canada, avec la ferme volonté de contribuer au raffermissement des relations excellentes qui existent entre nos deux pays et de consolider encore davantage les liens d'amitié entre les peuples algérien et canadien.

Je me dois de souligner également le caractère historique des relations qui existent entre l'Algérie et le Québec qui sont de surcroît un motif de satisfaction pour mon pays au regard des liens étroits que nous avons sans cesse entretenus et de la présence d'une importante communauté algérienne qui constitue un véritable trait d'union avec l'Algérie.

Depuis l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, l'Algérie est engagée dans un vaste programme de réformes institutionnelles, politiques, économiques et sociales.

Parallèlement à cette dynamique interne, nous sommes en phase de consolider le dialogue avec nos amis et partenaires sur les relations bilatérales et les questions d'intérêt commun aux plans régional et international. Nous aurions aimé également procéder à cet exercice avec nos amis canadiens.

Dans cette optique, permettez-moi Monsieur le Président, de me référer à l'adoption, le 05 novembre 2020, par l'Assemblée nationale du Québec d'une motion portant sur la situation en Algérie.

Mon pays étant directement visé par cette motion, je me permets d'apporter les précisions qui s'imposent s'agissant surtout des allégations et des informations infondées que je récusé, avec la plus grande vigueur, pour le caractère subjectif et inacceptable des termes utilisés. Des termes, au demeurant, qui ne reflètent nullement la réalité de la situation dans mon pays, ni l'excellence des relations entre l'Algérie et le Canada et encore moins, la volonté, régulièrement renouvelée par les deux pays de les consolider et les raffermir davantage.

Il est vrai que le mouvement populaire initié le 22 février 2019 en Algérie a forcé l'admiration de tous par son caractère pacifique, civilisé et mature. Ce mouvement sans précédent constitue une fierté pour toutes les algériennes et les algériens.

Aussi, faut-il le souligner, si les manifestations organisées dans le pays se sont déroulées sans aucune violence ni effusion de sang c'est également grâce à la réaction pacifique des forces de l'ordre qui n'ont exercé aucune forme d'intimidation ni de restriction sur le droit de manifester librement. Les témoignages, sur place, des nombreux observateurs nationaux et étrangers, notamment les médias, les organisations de la société civile et les diplomates, y compris ceux du Canada, reflètent fidèlement ces observations.

Ce mouvement traduit une maturité du peuple algérien notamment sa frange juvénile dans laquelle les pouvoirs publics ont investi d'énormes moyens depuis l'indépendance, en termes d'éducation, de formation et de développement. De même qu'il reflète la volonté des gouvernants qui ont fait de la construction d'une société démocratique un choix stratégique porté par cette même vision qui ambitionne de hisser l'Algérie au rang des Nations démocratiques.

Je tiens à préciser que cette date historique du 22 février marquant un tournant décisif dans la vie politique de mon pays a été consacrée Journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et son armée pour la démocratie. Les aspirations du peuple à des mutations politiques et sociales profondes ont été consolidées dans la Constitution qui vient d'être soumise à la consultation populaire.

Ces mêmes revendications constituent les priorités du Gouvernement pour l'édification d'une Algérie nouvelle fondée sur la démocratie et la bonne gouvernance.

S'agissant des allégations sur la répression et le non respect des droits de la personne, je tiens à rappeler que les droits fondamentaux et les libertés des citoyens sont garantis par l'État et inscrits dans les textes constitutifs de la République.

Par ailleurs, la liberté d'opinion et le pluralisme font partie du quotidien des algériens et sont depuis l'avènement du multipartisme en Algérie, né des événements d'octobre 1988, des acquis démocratiques. Ces acquis ont d'ailleurs été élevés au rang de droits constitutionnels qui consacrent les libertés d'expression, de rassemblement, d'association et de déplacement.

La paix, la stabilité et la sécurité dont jouit l'Algérie depuis de nombreuses années maintenant, en particulier dans un environnement régional très volatile dominé par la persistance de la menace terroriste et de l'instabilité, reposent en grande partie sur le choix déterminant porté par la Nation algérienne toute entière pour la construction d'un Etat de droit respectueux des libertés individuelles et collectives. Elles reposent également sur les efforts, soutenus, consentis par le pays en vue d'ancrer durablement dans les esprits de ses citoyens et dans les pratiques de ses institutions les règles et la culture de la démocratie participative en se fondant sur la primauté du

droit et en privilégiant le recours à la voie du dialogue, de la réconciliation, de la tolérance et du respect mutuel dans la gestion des affaires publiques.

En ce qui concerne les accusations "d'arrestations arbitraires et de répression", je tiens également à mettre en évidence que depuis le début du mouvement populaire, le nombre réduit de personnes arrêtées lors des manifestations concerne des agissements portant atteinte à la sécurité et la stabilité du pays. Il est également question de déclarations subversives de nature à inciter à la révolte et aux troubles à l'ordre public; portant ainsi atteinte à la stabilité du pays, à travers notamment la mise en cause de la crédibilité des institutions nationales et de l'appareil sécuritaire de l'Etat.

Il convient également de relever que les poursuites judiciaires sont basées sur des décisions du Ministère public en sa qualité de garant des droits et des libertés. Les jugements rendus relèvent de la seule compétence des magistrats qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire dans le traitement des dossiers, conformément aux lois en vigueur.

Les jugements rendus relèvent de la compétence exclusive des magistrats qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire dans le traitement des dossiers, conformément aux lois en vigueur et en conformité aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme.

La tenue du referendum sur la révision constitutionnelle, organisé, faut-il le rappeler, dans un contexte contraignant marqué par les mesures préventives de lutte contre le Coronavirus, traduit les engagements pris par le Président de la République pour entamer le processus qui permette l'expression libre et démocratique du peuple algérien sur tout ce qui concerne son destin.

Les résultats du scrutin ont démontré, de l'avis de nombreux observateurs, la transparence et l'intégrité de l'opération électorale.

Le Gouvernement s'est abstenu de toute interférence dans l'organisation du referendum conformément à la loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 qui a conféré les pleins pouvoirs à l'Autorité nationale indépendante des élections.

Pour ce qui est du jugement porté sur le taux de participation au referendum, vous conviendrez avec moi, Monsieur le Président, que cet aspect n'a jamais été un facteur d'appréciation de la probité d'une élection auquel cas l'on serait alors enclins à douter de nombreux processus électoraux y compris dans les démocraties séculaires.

Permettez-moi encore une fois, Monsieur le Président, de vous réitérer ma disponibilité à œuvrer avec vous au développement et à la consolidation des relations de l'Algérie avec le Canada et le Québec en formulant l'espoir de vous rencontrer bientôt.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Ambassadeur d'Algérie au Canada



Larbi EL HADJ ALI